

Décision

Générale

colonial

Décision n° 312 accordant un congé de convalescence d'un mois-à Ahmed Abdou.

n° 312

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 3 du 31/03/1950

Date de publication
11 mars 1950

Date du numéro
31 mars 1950

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884 : Vu l'arrêté n°117 du 8 février 1947 relatif à l'organisation et au recrutement du personnel des cadres locaux autochtones de la Côte française des Somalis, modifié par les arrêtés n° 1T35 du 18 octobre 1949 et n°23 du 12 janvier 1950: Vu le certificat de visite du médecin capitaine Torresi.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

—Un congé de convalescence d'un mois, à solde entière, est accordé à Ahmed Abdou, téléphoniste en service aux finances, pour compter du 9 mars 1950. Art. 2. —La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général
R.

CHAMBOREDON